

10 Faits divers & Justice

Assassinat dans la région de Kango

Deux jeunes canailles tuent un retraité pour sa pension

SCOM

Libreville/Gabon

Après avoir perçu sa pension à la perception de Ntoun, Jean-Claude Sessi a été trucidé par deux individus, Inzo Bernard Nguéma et Andy Madouma. Montant du butin: 10 000 francs! Le corps du vieil homme a été découvert par ses enfants et les gendarmes de Kango-centre, près d'une semaine plus tard, dans une touffe d'herbes, en état de décomposition avancée.

JEAN-CLAUDE Sessi, un retraité de 71 ans, a été tué le vendredi 30 mars dernier, alors qu'il venait à peine de toucher sa pension à la perception de Ntoun. Les deux canailles auteurs présumés de ce crime sont deux compatriotes, Inzo Bernard Nguéma et Andy Madouma, âgés de 18 ans chacun. Ils ont été appréhendés par les gendarmes de la brigade de Kango-centre, une semaine environ après leur forfait. Les faits relatés ci-dessous, émanent d'une source proche de l'investigation. Ainsi, le vendredi 30 mars dernier, Jean-Claude Sessi quitte son domicile de Kougoueu, dans le département du Komo, pour se rendre à Ntoun. Objectif : toucher sa pension.

Au sortir de la perception du chef-lieu du département du Komo-Mondah, le septuagénaire ne regagne pas directement sa maison.



Photo : D.R.

Inzo Bernard Nguéma (g) et Andy Madouma auraient été sans pitié...

En effet, il s'arrête d'abord dans un troquet de Kougoueu, pour prendre un verre. Mais, en sortant du bar en fin de soirée, le vieil homme ne sait pas qu'il est suivi par Nguéma et Madouma. C'est à quelques encablures de son domicile que le retraité est violemment pris à partie par ses agresseurs. Il est environ 23 heures et la scène se passe dans la pénombre, non loin du poste de contrôle de la gendarmerie.

Les deux bandits assènent de violents coups de couteau à l'abdomen du pauvre vieillard. Ensuite, ils déposent son corps sur

une tombe, derrière l'habitation occupée par un des deux.

Dans l'après-midi du samedi 31 mars, le lendemain de l'attaque, Nguéma et Madouma repartent sur les lieux, histoire de vérifier si la victime est bien morte. Ce qui est le cas. Les deux complices déplacent ensuite son cadavre, puis le dissimulent dans un bosquet.

Pendant ce temps, l'absence prolongée de Jean-Claude Sessi commence à inquiéter ses proches. Aussi, ces derniers et les gendarmes se mettent-ils à ratisser le secteur. Ils découvrent finalement la dé-



Photo : D.R.

...pour le septuagénaire, qu'ils ont tué, puis jeté dans une broussaille.

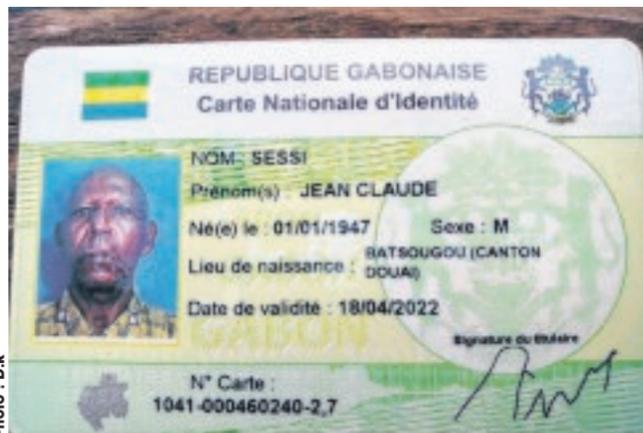


Photo : D.R.

La pièce d'identité du défunt Jean-Claude Sessi.

pouille du septuagénaire en état de décomposition avancée gisant dans une petite brousse, au bout d'une semaine de recherche.

Après une enquête de voisinage rondement diligente, les fins limiers neutralisent Inzo Bernard Nguéma et Andy Madouma, les deux individus qui cristallisaient tous les soupçons autour d'eux. Conduits manu militari au poste pour être entendus,

les deux acolytes auraient avoué leur crime. Mais surtout, ils ont donné le montant de la somme d'argent trouvée dans la poche du retraité, qu'ils ont emportée, soit 10 000 francs : « Nous avons divisé le butin de moitié, en empochant chacun 5 000 francs », auraient-ils confié.

Ils seront mis à la disposition du parquet de Libreville dans les prochains jours pour la poursuite de la procédure.

Vol à la tire au lycée Léon Mba

Il arrache un sac à une dame assise dans un taxi

COE

Libreville/Gabon

AUBIN Moukanga, jeune compatriote d'une vingtaine d'années, domicilié au quartier Haut-De-Gué-Gué, a été interpellé dernièrement par l'unité de police des plages, pour vol à la tire. Le suspect avait un couteau par dessus lui lorsqu'il a été arrêté.

Ce jour-là, le jeune homme, en embuscade dans les environs du lycée national Léon-Mba, profitant de l'embouteillage qui s'y est formé, cible un taxi. Les vitres du véhicule repéré sont baissées. Une aubaine pour Moukanga, qui peut glisser son bras dans l'habitacle à travers ces ouvertures, et s'emparer du sac à main posé sur les cuisses d'une cliente. L'indélicat prend ensuite ses

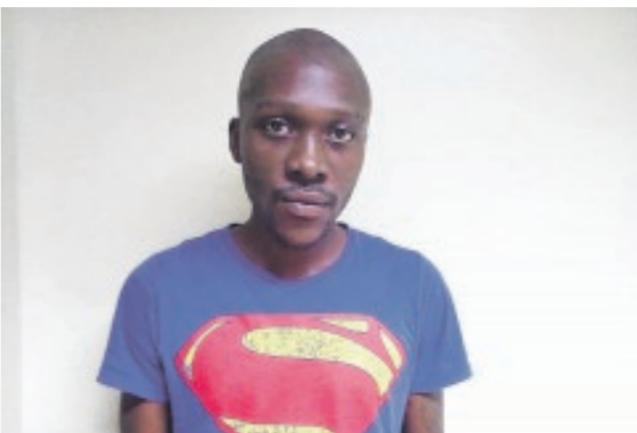


Photo : COE

Aubin Moukanga attend d'être présenté devant un juge instructeur.

jambes à son cou. Après l'avoir vidé de son contenu (un téléphone portable, une somme de 20 000 francs et plusieurs documents), Aubin Moukanga revient sur les lieux pour déposer le sac volé. Quelques jours plus tard, l'indélicat vient à nouveau roder au lycée Léon-Mba, cette fois-ci du côté du stade, certainement dans le but de commettre d'autres coups.

Malheureusement pour lui, son allure suspecte attire l'attention des policiers en patrouille dans les parages. Et, lorsque ces derniers se rapprochent de lui pour en savoir plus sur sa présence en ces lieux, ils trouvent, dissimulé dans l'une de ses poches, un couteau. Toute chose qui amène les flics à le mettre aux arrêts. Conduit au poste pour les nécessités d'enquête, le



Photo : COE

Le couteau trouvé sur le suspect.

jeune homme, pour se tirer d'affaire, raconte aux policiers que le couteau trouvé en sa possession lui permet de se défendre. Ajoutant il qu'il aurait été victime, quelques jours plus tôt, d'une agression de la part des élèves du lycée, dans un troquet du Haut-De-Gué-Gué. Il donne donc aux policiers les raisons de sa présence à cet endroit: se venger et sauver son honneur

d'homme. Mais en procédant à des recoupements, les agents finissent par comprendre que Moukanga est, en réalité, un voleur à la tire qui empoisonne la vie des usagers dans ce secteur. A la suite de quoi, semble-t-il, l'intéressé est d'ailleurs passé aux aveux. Il attend maintenant d'être présenté devant le parquet de Libreville pour connaître son sort.

Faits d'ailleurs

Un homme se fait avaler par l'escalator

Scène d'effroi dans une station de métro d'Istanbul (Turquie). Sous le poids des usagers, un escalator défectueux s'est ouvert emportant au passage un homme. Par miracle, il s'en est sorti avec des blessures légères mais il a fallu une heure pour que les secours le sortent de là.

En prison depuis 40 ans pour meurtre, il va être libéré

En octobre 1977, Michel Cardon, 26 ans, et Jean-Yves Defosse, 29 ans, avaient tué un homme invalide de 64 ans lors d'un cambriolage qui a mal tourné à Amiens (France). Les deux hommes s'étaient partagés un butin dérisoire et une charrette d'objets. Michel Cardon avait échappé de peu à la peine de mort et avait été condamné à la perpétuité. Sans famille, il a dû passer 38 ans derrière les barreaux pour bénéficiaire; en 2016, d'une première visite au parloir, celle d'un de ses anciens codétenus. L'avocat Morain, touché par son histoire, l'a rencontré et a entrepris des démarches pour essayer de le faire sortir. Il a finalement obtenu aujourd'hui une libération conditionnelle, avec période probatoire. Cardon, 67 ans, incarcéré depuis 40 ans pourra sortir de prison le 1er juin 2018. Il sera alors placé dans un centre d'hébergement et de réinsertion. Il aurait pu réclamer depuis vingt ans cette liberté conditionnelle.

Les violeurs d'une ado déshabillés et frappés par des femmes

Une adolescente, âgée de 17 ans, a rencontré un homme à Yingkieng (Inde), après avoir sympathisé avec lui sur les réseaux sociaux. Mais lorsqu'elle est arrivée sur le lieu du rendez-vous, quatre hommes l'ont violée à tour de rôle, avant de la ramener chez elle. La victime a raconté son calvaire à ses proches. Ces derniers se sont mis à la recherche des violeurs avec l'aide de la population locale. Ils sont parvenus à retrouver deux d'entre eux. Ils les ont forcés à parader nus dans la rue avec les mains attachées dans le dos, pendant que des femmes les frappaient et les fouettaient. Ils les ont ainsi escortés jusqu'au poste de police. Les deux autres agresseurs sont activement recherchés par les forces de l'ordre et par la population locale.

Rassemblés par JNE